



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DU BUDGET ET DES FINANCES,
en charge des énergies

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N°

/ MEF

Le Ministre

Papeete, le



à

Madame la Représentante Tepuaurarii TERITAHU
s/c
de Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française

Objet : Réponse à la question orale de Madame la représentante Tepuaurarii TERITAHU relative au FRPH – Prix de l'électricité (séance du 16 mai 2024)

Réf. : Courrier 4290 à 8H17 du SG APF du 14 mai 2024 ;

Madame la Représentante,

Vous souhaitez être éclairée d'une part, sur le solde du FRPH (Fonds de régulation et de péréquation des hydrocarbures et d'autre part sur les obligations financières du Pays envers l'opérateur EDT pour cette année 2024.

SOLDE DU FRPH

En réponse à votre première interrogation, je propose de rappeler la constitution des recettes du fonds de régulation du prix des hydrocarbures.

Ainsi, pour l'exercice 2024, sur les 3,9 milliards que l'Assemblée de la Polynésie française a approuvés lors du budget primitif, 1,5 milliard provenait du budget général.

Le reste des recettes prévisionnelles du fonds adoptées au BP était constitué :

- du report partiel de résultat de l'exercice 2023 du fonds lui-même, pour un montant de 1 milliard
- des recettes de la taxe sur les équipements électriques importées, affectée à ce fonds, pour un montant de 200 millions
- de l'inscription de recettes prévisionnelles de régulation du fonds à hauteur de 1,2 milliards.

Pour votre information, et malgré les baisses de prix opérées par le précédent gouvernement en mars et avril 2023, puis celles accordées par notre gouvernement en juin et août

2023, le fonds a généré, pour la totalité de l'année 2023, plus de 1,3 milliard de recettes de fonctionnement qui a permis de financer une partie des dépenses du fonds, comme cela est la vocation normale de ces recettes.

Le maintien du prix des hydrocarbure en 2023 a généré une dépense de 3,461 milliards de F CFP financées par des subventions du budget général à hauteur de 1,9 milliards de F CFP et d'un report du résultat de 2022 à hauteur de 1,756 milliards.

Bien que les comptes définitifs n'aient pas encore été adoptés, je peux d'ores et déjà vous dire que le fonds finira avec un résultat positif de plus de 1,9 milliard de francs, du fait des recettes générées mais également car une partie des dépenses 2023, celles de fin d'année, et comme cela se fait habituellement, n'a pas pu être liquidée sur l'exercice en raison de la clôture comptable de fin d'année.

Par ailleurs, il est important de mettre en perspective la contribution du budget général au fonds, et les recettes fiscales engrangées par l'importation d'hydrocarbures, qui s'élèvent à plus de 7 milliards de F CFP par an.

Le maintien des prix des hydrocarbures s'exerce ainsi au travers d'une réallocation adaptée des ressources fiscales. En cela, il permet, au contraire de ce que vous annoncez, d'amoindrir la charge ou encore le fardeau de tous les citoyens.

Pour répondre à votre question sur la situation du FRPH au 30 avril 2024 :

- sur les 3,9 milliards adoptés, les dépenses du fonds s'élèvent à 2,37 milliards de fonds, dont 1,5 milliard de dépenses imputables en réalité à l'exercice 2023 ;

- les recettes de fonctionnement du fonds s'élèvent à 114 millions de F CFP pour les deux premiers mois de l'année auxquels s'ajoutent la contribution initiale du budget général à hauteur de 1,5 milliards et le report partiel du résultat de 1 milliard.

Le reliquat du résultat 2023 qui devrait s'élever à plus de 900 millions fera l'objet d'une inscription au 3^{ème} collectif budgétaire après l'adoption du compte administratif de l'exercice 2023.

Une subvention du budget général à hauteur de 2 milliards inscrite au premier collectif budgétaire de l'année va venir compléter les moyens du fonds pour permettre le maintien des prix et conforter le pouvoir d'achat de la population.

Car comme vous l'indiquez, notre Pays a subi depuis plusieurs mois une forte inflation qui a avoisinait en fin d'année 2022 un taux de 8%. Ce dernier s'est fortement infléchi pour être en dessous de 2 % tel que rapporté dans le dernier point de conjoncture de l'ISPF de mars 2024.

Or il n'y a que deux façons d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages polynésiens : diminuer leurs charges et/ou augmenter leurs revenus.

A ce titre, le soutien que le FRPH apporte directement aux ménages, par le prix des carburants à la pompe et par le prix de l'électricité, est indispensable dans le contexte actuel. Le soutien qu'il offre à l'activité économique, et c'est là son objet premier, est également primordial et a des répercussions indirectes sur les ménages.

Or, malgré les efforts déployés par mon Gouvernement en faveur de la transition énergétique, il faudra plusieurs années pour en ressentir les effets.

Nous en sommes tous conscients.

Dans l'intervalle, les hydrocarbures restent la principale ressource énergétique du Pays, et leur prix a une influence majeure sur l'économie polynésienne dans la mesure où les hydrocarbures :

- Permettent la production électrique à Tahiti et dans les îles ;
- Alimentent les navires de fret interinsulaires ainsi que les navires de fret et de passager assurant la liaison quotidienne entre Tahiti et Moorea et contribuent donc à la continuité territoriale ;
- Contribuent au fonctionnement des transports en commun, public et scolaire, à Tahiti ;
- Servent à alimenter les engins et installations agricoles, soit directement, soit via la production électrique ;
- Servent à alimenter, pour certaines industries, les machines industrielles, soient directement, comme les fours des boulangers, soit indirectement, via la production électrique ;
- Servent à alimenter les véhicules utilisés tant par les professionnels (tourisme, logistique terrestre) que par les ménages polynésiens qui se rendent au travail.

Le FRPH a ainsi démontré sa capacité à soutenir des pans entiers de l'économie polynésienne par un processus administrativement simple, rapide à mettre en œuvre et flexible. Nos ménages et notre économie ont encore besoin de ce soutien, ce qui ne nous empêche pas de réfléchir, pour l'avenir, à une réforme de ce fonds afin de le rendre encore plus efficace, et mieux ciblé, notamment au regard des enjeux de la transition énergétique.

OBLIGATIONS ENVERS L'OPERATEUR EDT

S'agissant de votre seconde question relative aux obligations financières du Pays envers EDT pour l'année 2024, il me paraît important de revenir sur vos propos relatifs à la *mise en place d'une vérité des prix dans le tarif de l'électricité avec un ajustement sur 3 années*, prônée par l'ancien gouvernement.

Dans les faits, la vérité des prix que l'ancien gouvernement revendique s'est appuyée sur une sollicitation importante du FRPH et sur la création d'une dette auprès du concessionnaire.

En effet, sur la période 2021 à mi-2022, le FRPH a été mis à contribution pour soutenir le prix du gasoil EDT.

L'ancien gouvernement a augmenté le prix du gazole EDT(Tahiti) de 55F à 95F/litre en juillet 2022. Néanmoins sur la période de juillet 22 et avril 2023, cette hausse du prix du gasoil EDT n'a pas été suffisante et le soutien au carburant pour la production d'électricité via le FRPH a perduré.

Cette hausse du prix du carburant n'a nullement été répercutée dans le prix de l'électricité. Il n'y a eu absolument aucune transparence sur cette fameuse « vérité des prix ».

Une seule hausse du prix de l'électricité a été réalisée en octobre 2022 (d'environ 7%).

Toutes les hausses suivantes ont été soigneusement repoussées à juin 2023 (après les élections territoriales) à raison d'une hausse de 7% tous les semestres entre le 1er juin 2023 et le 1er décembre 2025.

Ce mécanisme d'étalement aurait conduit à 6 hausses supplémentaires de 7%, soit une hausse de près de 50%.

En synthèse, cette « fameuse vérité des prix » a mis à contribution très fortement le FRPH et a, de surcroît, engendré une dette que le concessionnaire estime à 2.14 Mds, tout en repoussant les efforts à réaliser au-delà des élections territoriales.

Un bel héritage pour le pouvoir d'achat de notre population !

En réponse à vos interrogations, sur l'exercice 2024, la grille tarifaire permet un équilibre économique du service public de l'électricité.

Quant à la dette vis-à-vis du concessionnaire mise au bilan du gouvernement précédent, le Pays dispose d'une enveloppe d'environ 2,7 milliards XPF au titre des droits du concédant qui pourra le cas échéant être sollicitée pour régler les créances des années antérieures.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes respectueux hommages.

Tevaiti-Ariipaea POMARE

Copies :

PR	1
VP	1
SGG	1
REG	1
MEF	1
ISPF	1